



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 325.5 PAR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.1 « NÉCESSITÉ D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION », DE L'ARTICLE 5.3.3 « DÉBOISEMENT ET ABATTAGE D'ARBRES » ET DU CHAPITRE 7 « TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 mars 2024 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 15 avril 2024 ;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 8 mai 2024 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 21 mai 2024.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier